



2011

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Déclaration annuelle

Enseigne Commerciale

Raison Sociale

Nom et prénom du redevable.....

Adresse.....

Téléphone.....Télécopie.....

Numéro SIRET.....

Adresse de facturation :

Je soussigné (e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, liste des emplacements ci-jointe.

Fait à Le

Signature

(Nom du signataire contribuable)
(Cachet)

Déclaration à adresser à :

Mairie de Saint Jean de la Ruelle
Direction de l'Aménagement
et du Développement durable
71 rue Charles Beauhaire BP 74
45140 Saint Jean de la Ruelle
(Tel : 02 38 79 58 20)

La présente déclaration prévue par l'article R 2333-38 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être adressée à la mairie dans l'année d'imposition.

Sont punies des peines prévues pour les contraventions de première classe le fait de ne pas avoir déclaré un emplacement ou de ne pas l'avoir déclaré dans les délais prévus.

Relève de la même sanction le fait d'avoir souscrit une déclaration inexacte ou incomplète. Chaque emplacement donne lieu à une infraction distincte. Art R 2333-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont concernés : tous les dispositifs existants au 1^{er} janvier 2011

Nature du dispositif (à plat sur mur, perpendiculaire au mur, scellé sur support...)	Adresse d'implantation	Enseignes		Pré-enseignes	
		Dimensions (H x L)	Surface en m ² (*)	Dimensions (H x L)	Surface en m ² (*)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
		Total = m ²	Total = m ²
	 euros (a) (Tarif applicable x superficie totale)	 euros (b) (Tarif applicable x superficie totale)	

Montant à payer (a+b) = euros

Tarifs applicables en 2011		2011
Enseignes	≤ 7 m ²	0 € / m ²
	entre 7 m ² et 12 m ² <i>(hors enseignes scellées au sol)</i>	0 € / m ²
	entre 7 m ² et 12 m ² <i>(uniquement pour les enseignes scellées au sol)</i>	17,50 € / m ²
	de 12 m ² à 50 m ²	29,00 € / m ²
	> 50 m ²	52,00 € / m ²
Pré-enseignes NON NUMERIQUES	< 50m ²	17,50 € / m ²
	> 50m ²	29,00 € / m ²
Pré-enseignes NUMERIQUES	< 50m ²	40,50 € / m ²
	> 50m ²	75,00 € / m ²

Nota bene :

Le calcul de la taxe locale sur la publicité extérieure s'effectue à partir de la somme des superficies des dispositifs (cf. note explicative).

(*) Lorsque les surfaces obtenues sont des nombres avec 2 chiffres après la virgule, elles sont arrondies au dixième de m² près, les fractions de m² inférieures à 0,05 m² étant négligées (exemple : 1, 71 m² arrondi à 1,70 m²) et celles égales ou supérieures à 0,05 m² étant comptées pour 0,1m² (exemple : 0,55 m² arrondi à 0,60 m²)